

Charte d'utilisation de la thèque A2 « Osthéothèque » de la plateforme ArchéoScience

Préambule : cette charte vient en complément du règlement intérieur de la plateforme ArchéoScience et de celui du laboratoire TRACES qui s'appliquent par défaut et en régissent le fonctionnement global, l'accessibilité et la gestion des consommables, mais dont elle précise certaines règles de fonctionnement particulières.

La thèque « Ostéothèque » de la plateforme ArchéoScience contient près de 200 squelettes et ossements isolés d'animaux, ainsi que des ouvrages et des manuels d'anatomie comparée. Les espèces représentées correspondent aux taxons retrouvés en contexte paléolithique et néolithique européen. On y trouve des ongulés glaciaires (Renne), steppiques (Cheval, Bison), tempérés (Cerf, Daim, Chevreuil, Sanglier) et de montagne (Bouquetin, Isard) ainsi que plusieurs spécimens de carnivores (Hyène, Ours, Loup, Lynx...). Les espèces domestiques sont aussi nombreuses.

1 Organisation

1.1 Salles dédiées

La thèque A2 rassemble les salles F2-06 et F2-07.

Ces salles sont dédiées au rangement des référentiels ostéologiques, à l'étude des vestiges fauniques archéologiques et aux formations s'appuyant sur ces matériaux :

- La salle F2-06 met à disposition des squelettes de comparaison, des documents de travail (livres, planches anatomiques) et du petit équipement pour l'analyse des restes osseux (binoculaire, loupes, pieds à coulisse, consommables, etc.).
- La salle F2-07 est dédiée au stockage des consommables en lien avec le fonctionnement de cette unité de plateforme, au stockage temporaire des collections et squelettes en cours de conditionnement et au stockage des référentiels expérimentaux.

Chaque élément de la collection d'anatomie comparée a, à terme, vocation à être marqué d'un identifiant unique. Une base de données, accessible en ligne (<https://lite.framacalc.org/9ivp-TRACESoste>), rassemble les informations pour chaque spécimen (identifiant marqué sur les ossements, espèce, élément anatomique, numéro de bac de rangement, etc). Tout problème ou observation importante (ex : erreur de détermination sur les ossements de comparaison, marquage qui s'efface, apparition d'insectes, etc.) devra être signalé(e) aux deux responsables par écrit (courriel).

1.2 Responsabilité

Les responsables de cette thèque sont :

- Emmanuel Discamps : emmanuel.discamps@univ-tlse2.fr
- Isabelle Carrère : icarrere@ehess.fr

2 Fonctionnement particulier / conditions d'accès spécifiques

Sans objet pour la salle F2-06, le règlement intérieur de la plateforme s'applique par défaut. Cette salle doit rester un lieu de travail en archéozoologie et non une salle de repli pour tout autre étudiant ou chercheur. De même, il n'est pas autorisé d'y manger, sauf cas exceptionnel de réunion.

L'accès à la salle F2-07 est soumis à l'accord préalable des responsables, uniquement pour des consultations sur place.

3 Équipement

3.1 Utilisation de la collection d'anatomie comparée

Les ossements de la collection d'anatomie comparée doivent être manipulés avec la plus grande précaution, notamment les crânes. La manipulation des bacs sur les échelles de rangement doit également être faite avec précaution afin de ne pas écraser ou abîmer des ossements. La même précaution doit être appliquée aux documents, dont certains sont rares et fragiles. **Aucun n'est empruntable**, et ils ne doivent donc pas être sortis de la salle F2-06.

Les planches anatomiques de Pales et Lambert sont des documents particulièrement fragiles et précieux, à utiliser avec parcimonie : elles n'ont pas vocation à être utilisées de façon routinière en remplacement de la collection de comparaison. Ces planches anatomiques ne doivent pas être laissées étalées sur les tables.

Aucune modification (marquage, grattage, etc.) de la collection de comparaison n'est autorisée, ni aucun déplacement. En cas de problème, contacter les responsables.

A la fin de chaque séance de travail (ex : en fin de journée) :

- les ossements de comparaison utilisés doivent être replacés dans leurs bacs d'origine (se référer au marquage et à la base de données en cas de doute) ;
- les bacs doivent être refermés et/ou repoussés en bout de rayonnage ;
- sauf en cas de réservation sur Resarcheo, la table de travail doit être entièrement libérée. Le matériel en cours d'étude doit être rangé dans des bacs clairement marqués, eux-mêmes rangés dans la salle de stockage F2-07. Si cette dernière est inaccessible, les bacs pourront être temporairement et exceptionnellement conservés sous les tables de travail.

Les squelettes de comparaison présents dans la salle de stockage F2-07 sont en attente de traitement : ils n'ont en aucun cas vocation à être utilisés ou déplacés dans la salle F2-06.

3.2 Prêt exceptionnel de matériel

Aucun matériel accessible dans ces salles n'est destiné à être emprunté *a priori*. En conséquence, toute sortie de matériel de comparaison est interdite, sauf après autorisation exceptionnelle accordée par écrit (courriel) uniquement par les deux responsables. Aucune demande orale, même si jugée positivement, n'est suffisante.

De la même manière, le retour du matériel devra être signifié par écrit (courriel).

D'une manière générale, les emprunts seront limités à des parties de squelettes (ex : un côté) plutôt que des squelettes complets.

4 Règles financières spécifiques

Sans objet, le règlement intérieur de la plateforme s'applique par défaut.